

Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès

Membres en exercice : 11
Membres présents ou représentés : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Date de la convocation : 27 Février 2024

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam.

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, CLEUZIOW Muriel, FROMENTAL Marie-Elisabeth, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, LAPORTE Anne, TRIAIRE Josiane,
Procurations : ZERRAD Nacéra à GORBATOFF Emmanuelle
Absent : Ahmed GUEDDARI

Délibération N° 2024/03/12/03

OBJET : BUDGET CCAS - AFFECTATION DU COMPTE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil d'administration que le Compte Administratif 2023 adopté par l'assemblée fait apparaître en section de fonctionnement, un excédent d'un montant de 2633.80 €.

Il propose que l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement soit affecté au Budget Primitif 2024 au compte 002 – résultat de fonctionnement.

Le Conseil d'administration,
Où l'exposé de son Président,

- **VU** les résultats du compte administratif 2023 et plus précisément le compte résultat global de la section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** le résultat de l'exercice 2023,
- **DIT** que son affectation est effectuée conformément aux dispositions ci-dessus énoncées.

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président
H. AL MALLAK

La secrétaire de séance
E. GORBATOFF



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Déposé sur le site internet de la commune le : 21/3/24

Déposé en préfecture le :

Le Président,